

AVIS DE COURSE TYPE 2025-2028

Habitable

Version mars 2025

LA SETOISE

Organisée par :

SNGRPC

GRADE : 5B

Du 23 au 24 MAI 2026

Aller-Retour PORT CAMARGUE - SETE

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.3 - les Instructions de Courses
- 1.4 quand - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.5 Quand la RCV 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *VHF*, canal indiqué au moment du briefing

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC ainsi que **les horaires de départ** des bateaux, selon leur groupe de rating, seront **disponibles lors du briefing obligatoire**
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale
Les IC seront disponible en version électronique à l'adresse suivante : <https://www.sngRPC.com/la-setoise/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : <https://www.sngRPC.com/la-setoise/>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course et jusqu'à la fin de la dernière course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.3 Le Canal VHF sera communiqué au moment du briefing

A l'arrivée à Sète les emplacements seront communiqués uniquement par les organisateurs. Précision au moment du briefing

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e - 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

4.2 - tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable

4.3 Documents exigibles à l'inscription

4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Attention la licence journalière sera obligatoirement une licence 3 jours

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à SNGRPC, Quai d'Escale, 30240 PORT CAMARGUE **jusqu'au mercredi 20 mai 2026 17 h**

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.sngrpc.com/inscription-en-ligne/>

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent suivant la capacité d'accueil du port de Sète : 35 bateaux maximum.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Toutes les classes	40 € nuitée au port incluse
--------------------	-----------------------------

5.2 Autres frais :

Repas : Accueil par la SNS et traiteur. Menu FIDEUA, dessert **sur réservation uniquement et à payer au moment de la réservation.**

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards ou cagnards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

8.1 Samedi 23 mai 2026 :

Briefing à 9h devant la SNGRPC, **présence obligatoire d'un membre d'équipage.**

Pendant le briefing calage du fuseau horaire UTC + 2

Appel des bateaux dans l'ordre de départ des plus petits groupes de rating au plus grand ; avec distribution des badges accès sanitaires et pontons du Port de Sète, et un pavillon SNGRPC contre une caution de 10 € ou une pièce d'identité.

Départ du premier groupe de rating à 10 h (selon météo)

Heure limite d'arrivée à Sète : 18h30

Apéritif et résultats course 1 : 19h30

Repas traiteur : 20h30

Animation musicale avec DJ tout au long de la soirée

8.2 Dimanche 24 mai 2026 :

Départ du premier groupe de rating à 11 h (selon météo)

Heure limite d'arrivée à Port Camargue : 17h30

Restitution des badges à partir de 18h

Remise des prix devant le club à 18h30

9 LES PARCOURS

La régata est un aller-retour en course poursuite, entre Port Camargue et Sète avec nuitée au Port de Sète

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11 CLASSEMENT

Le classement est le cumul des 2 courses, avec points à minima. L'ordre d'arrivée de chaque course est le classement de chacune et le général le cumul des 2.

A noter, les résultats de la course 1, seront annoncés le samedi 23 mai à l'apéritif.

12 EMBLEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le Port de Sète.

13 PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués à la discrétion des organisateurs.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le secrétariat de la Société Nautique :

SNGRPC Quai d'Escale 30240 PORT CAMARGUE
Tel : 04.66.53.29.47 - Courriel : contact@sngrpc.com

Organisatrice : Laurie COURTOIS

Président Comité Course : Michel CHADELAS

Commissaire aux résultats : Marie-Line LOIRY-VALENTIN

